

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2014**

**Rapporteur :  
Madame Gwenaëlle  
GOUZIEN**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014 (accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Musée des beaux arts  
Demande de subventions auprès de la  
Direction Régionale des Affaires Culturelles**

**Chaque année, le musée des beaux-arts sollicite la DRAC pour l'obtention de subventions pour l'organisation des expositions, pour les frais d'inventaire-récolement ainsi que pour les actions éducatives qui accompagnent les expositions. Le budget global estimé pour les deux expositions est de 218 400 €. La subvention attendue est de 18 000 €, soit de 7 à 8 % de la dépense. La dépense pour le récolement est de 28 200 €, coût salarial chargé. La subvention attendue est de 10 000 €, soit de 35 à 40% de la dépense.**

Le musée des beaux-arts présentera en 2015 deux expositions temporaires. La première, de juin à septembre 2015 s'intitule « Alexandre Séon (1855-1917) la beauté idéale ». Il s'agit d'une rétrospective consacrée à l'œuvre peint et dessiné de cet artiste, bien connu des amateurs et des spécialistes, qui demeure cependant pratiquement ignoré du grand public, aucune exposition monographique ne lui ayant été consacrée par le passé.

Depuis plusieurs années, le musée des beaux-arts de Quimper attache une grande importance à la diffusion et à la connaissance des mouvements artistiques qui se sont développés en France et, parfois en Bretagne, à la fin du XIXe siècle.

En initiant ce projet, le musée des beaux-arts de Quimper permettra la redécouverte d'une figure passionnante et remarquable dont l'art, d'une grande exigence artistique, a contribué à l'intense richesse créatrice de cette période. Ce projet connaîtra une deuxième étape au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Valence.

L'exposition d'hiver, présentée du 4 novembre 2015 au 4 janvier 2016, s'intitulera « Pleins feux sur dix ans d'acquisitions ».

Les dix dernières années ont été particulièrement riches en acquisitions pour la Ville de Quimper, soutenue par l'Association des Amis du musée, de donateurs et artistes, de nombreux mécènes, la DRAC et la Région Bretagne.

Cette exposition est l'occasion de mettre l'accent sur l'exceptionnel enrichissement, tant qualitatif que quantitatif, dont a bénéficié le musée pendant cette période ainsi que sur des œuvres dont la restauration récente a permis de redonner toute leur ampleur. Quelques redécouvertes liées au récolement pourront également être mises en exergue.

Parallèlement aux expositions, des dispositifs pédagogiques, ateliers et animations, seront conçus pour les jeunes publics. Pour accompagner « Alexandre Séon (1855-1917) la beauté idéale », la formule "Secrets d'atelier" sur le Symbolisme sera proposée ; l'exposition « le temps des collections » sera quant à elle prolongée par un dispositif pédagogique pour le jeune public. L'objectif est de favoriser le contact des plus jeunes avec les œuvres d'art présentées. Ces actions seront accompagnées de catalogues et de livrets-jeux et feront l'objet de documents d'aide à la visite et de dossiers pédagogiques.

La demande de subvention porte également sur la poursuite du programme d'aide prévu dans le cadre du dispositif des opérations d'inventaire-récolement. L'année 2015, dernière année du récolement décennal, verra notamment la poursuite des opérations de récolement des estampes, estimées à 12 000 pièces, des sculptures dont une partie seule a été inventoriée (une cinquantaine) et dont un ensemble important est à identifier, et de divers objets. Il conviendra également de poursuivre le réaménagement des réserves, de reverser le fonds sur la base de données nationale « Joconde », de réorganiser la documentation, de finaliser les cas problématiques et d'assurer les opérations post récolement (PV, régularisation juridique).

La subvention sollicitée permettra d'aider au recrutement d'une personne spécialisée en histoire de l'art qui viendra appuyer l'équipe scientifique du musée pendant douze mois.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles les subventions pour les opérations du musée des beaux-arts programmées en 2015 :

18 000 euros pour la mise en place des expositions et ateliers-animations ;

10 000 euros pour la poursuite du programme d'inventaire-récolement.

Le maire,

Ludovic JOLIVET